

CONDITIONS GENERALES D'ACCES, D'UTILISATION ET DE VENTE DU SERVICE DE PARKING A VELOS SECURISE DE BREST METROPOLE

VERSION EN VIGUEUR AU 12/07/2024

ARTICLE 1 – OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions générales d'accès, d'utilisation et de vente (ci-après les « CGAU ») sont applicables au service de parking à vélos sécurisé (le « Service »), exploité par la société RD Brest (ci-après dénommée « la Société »), société par actions simplifiée au capital de 518 590 euros, dont le siège social est 7, rue Ferdinand de Lesseps zone industrielle de Kergonan - 29200 Brest, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Brest sous le numéro RCS 851 069 138.

Les présentes CGAU régissent les relations contractuelles entre la Société et toute personne physique qui souscrit un abonnement au Service (ci-après l'« Usager »).

L'Usager reconnaît avoir pris connaissance, au plus tard au moment de la confirmation de la souscription de l'abonnement au Service, des CGAU et en accepter les termes sans réserve.

Les présentes CGAU sont consultables et téléchargeables librement sur le site internet à l'adresse diwio.com/brest (ci-après le « Site »). La Société se réserve le droit de modifier, à tout moment et sans préavis, les présentes CGAU. En cas de modification, seules les CGAU en vigueur à la date de souscription d'un abonnement au Service seront applicables.

L'Usager a la possibilité de conserver les CGAU en les sauvegardant ou en les éditant.

Chaque modification des CGAU donne lieu à la publication de la nouvelle version sur le Site et à un affichage dans le Parkings à Vélos.

ARTICLE 2 – DESCRIPTION DU SERVICE

Le Service consiste à la mise à disposition par la Société de 109 places de stationnement pour vélos dans le parking situé à la gare de Brest (ci-après le « Parking à vélos »).

Le Parking à vélos est :

- Fermé et sécurisé, avec des places de stationnement permettant d'attacher les vélos en deux points
- Ouvert 24h/24 et 7j/7
- Facilement repérable grâce à une identité visuelle spécifique

ARTICLE 3 – CONDITIONS D'ABONNEMENT AU SERVICE

Le Service est accessible uniquement aux personnes physiques en possession d'une carte KorriGo ou capables juridiquement de contracter un abonnement. L'abonnement au Service est strictement personnel et en aucun cas cessible ou transmissible.

ARTICLE 4 – TARIFS – MODALITES DE PAIEMENT

Tous les prix sont indiqués en euros et s'entendent toutes taxes comprises. Le prix du Service facturé à l'Usager correspond au prix en vigueur au jour de la souscription de l'abonnement au Service.

Le Parking à vélos est gratuit et en libre accès pour les clients du service « Vélocibus » durant la durée de leur abonnement ainsi que pour les usagers du réseau de transports Bibus disposant d'une carte KorriGo chargée de l'un des pass suivants :

- Abonnement mensuel (Fréquence, Rytmo, Tango, Tempo, TER BreizhGO),
- Pass annuel (Fréquence, Fréquence Pro, Rytmo, Tango, TER BreizhGo).

L'Usager ne disposant pas de carte KorriGo peut payer par carte bancaire lorsque la souscription de l'abonnement au Service est effectuée sur le Site diwio.fr.

Tout paiement par carte bancaire déclenche une demande d'autorisation de débit.

Le payeur doit être une personne physique majeure ou mineure émancipée (un justificatif doit être fourni). Le payeur règle l'abonnement par carte bancaire en ligne au moyen du système de paiement sécurisé MONEXT. Seules les cartes CB, Visa et Mastercard sont acceptées.

Lorsque le montant de l'abonnement est débité, une facture est envoyée par e-mail au payeur.

Conformément à l'article L 133-8 du Code Monétaire et Financier, l'engagement de payer, donné au moyen d'une carte de paiement, est irrévocable. En communiquant les informations relatives à sa carte de paiement, le payeur autorise la Société à débiter sa carte de paiement du montant correspondant au prix TTC de l'abonnement. À cette fin, le payeur confirme qu'il est titulaire de la carte à débiter et communique les seize chiffres et la date d'expiration ainsi que le cas échéant, les numéros du cryptogramme visuel. MONEXT crypte toutes les données bancaires personnelles indispensables à l'enregistrement de la demande du payeur, au moment de leur saisie. En aucun cas, la Société n'a accès aux coordonnées bancaires du payeur.

La transaction est effectuée par le payeur selon les normes de sécurité bancaire. Grâce au système de cryptage, les coordonnées bancaires (numéro de carte de paiement et date d'expiration) communiquées par le payeur à MONEXT ne peuvent être interceptées par un tiers.

Pour tout paiement par carte bancaire sur le Site, le certificat électronique délivré par le gestionnaire de télépaiement vaudra preuve du montant et de la date de la transaction ainsi que les moyens d'archivage électronique mis en place par la Société. À cet égard, les dates et heures du serveur feront foi entre les parties.

ARTICLE 5 – SOUSCRIPTION D'UN ABONNEMENT AU SERVICE A DISTANCE

Tarifcation avec l'accès par code : 2 heures pour 1 € et 24 heures pour 1,5 €.

Pour souscrire un abonnement au Service à distance, sur le Site, l'Usager doit suivre les étapes suivantes :

1. L'Usager doit préalablement avoir créé un compte utilisateur sur le [site Diwio](#).
La création d'un compte utilisateur est gratuite pour l'Usager.
Pour créer un compte utilisateur, l'Usager doit renseigner les informations requises dans le formulaire d'inscription et créer un mot de passe personnel.
L'Usager garantit la véracité et l'exactitude des informations renseignées.
L'Usager fournit une seule adresse de courrier électronique valide, qui sera un moyen de communication entre lui et la Société. Il appartient à l'Usager de tenir ses informations à jour. La Société ne peut être tenue responsable de l'absence de diligence de l'Usager lors de la création de son compte utilisateur, la modification et la mise à jour de ses données personnelles.
L'Usager garantit la Société contre toute action ou revendication de tiers quant à une utilisation illicite ou frauduleuse de ses données par un tiers dans le cadre de l'utilisation du Service.
2. Une fois l'inscription finalisée et validée, l'Usager se connecte à son compte utilisateur au moyen de ses identifiants.
3. Une fois connecté à son compte utilisateur, l'Usager sélectionne le Parking à vélos puis choisit l'offre d'abonnement souhaitée et clique sur « s'abonner ».
4. L'Usager vérifie le récapitulatif de l'abonnement commandé, accepte les présentes CGAU puis clique sur « souscrire à l'abonnement ». A ce stade, l'Usager a la possibilité de corriger ses informations et de modifier ou d'abandonner son abonnement.
5. Pour finaliser son abonnement, l'Usager procédera au paiement en ligne en plusieurs étapes :
 - L'Usager accepte les présentes CGAU

- L'Usager saisit ses informations de carte bancaire pour procéder au paiement en ligne
 - L'Usager valide l'abonnement au Service en cliquant sur « procéder au paiement »
6. Après validation du paiement, l'Usager recevra un mail de confirmation de sa commande.

ARTICLE 6 – CONDITIONS D'ACCES ET D'UTILISATION DU SERVICE

6.1 – ACCES - CONDITIONS D'ACCES ET D'UTILISATION

Le Parking à Vélos est exclusivement réservé au stationnement de vélos, électriques ou non. Plusieurs supports permettent d'accéder au Parking à vélos :

- Carte KorriGo
- Digicode Diwio

L'Usager doit s'assurer :

- de circuler à pied à l'entrée et à l'intérieur du Parking à vélos,
- de bien accrocher son vélo avec un cadenas ou tout autre moyen de sécurisation,
- de ne pas encombrer ni l'entrée, ni l'allée, ni le stationnement d'un autre vélo avec son propre vélo,
- de bien fermer la porte lors de sa sortie du Parking à vélos.

L'Usager s'engage à faire preuve de civisme en laissant le lieu propre et en respectant les autres usagers.

Il est formellement interdit :

- de stationner un vélo en dehors des places prévues à cet effet,
- de commettre des actes malveillants (salir, dégrader, voler, etc.),
- d'entreprendre dans le Parking à vélos toute autre activité que celle du stationnement de son vélo (comme fumer, manger, boire, squatter, etc.),
- d'introduire un animal, même tenu en laisse,
- d'introduire des véhicules, motorisés ou non, notamment des trottinettes,

- de s'approprier un emplacement, notamment en fixant un antivol pour empêcher l'accès à d'autres usagers.

6.2 – PREVENTION DES DOMMAGES ET VOLS

L'Usager est seul responsable de son vélo.

La Société ne pourra pas être tenue responsable en cas d'accident, de dégradation ou de vol du vélo de l'Usager dans le Parking à vélos.

Lorsqu'il sort du Parking à vélos, l'Usager doit s'assurer de la bonne fermeture de la porte d'accès.

En cas de vol ou dégradation, l'Usager est invité à déposer plainte et à contacter la Société, aux coordonnées indiquées à l'article « Contacts » des CGAU, dans les meilleurs délais.

Afin de prévenir les vols et dégradations, l'Usager est invité à identifier son vélo et à ne pas laisser d'accessoires non sécurisés.

6.3 – SIGNALEMENT DES ANOMALIES

Pour aider au maintien de la qualité et la sécurité du Service, l'Usager est invité à signaler à la Société toute anomalie de fonctionnement ou dégradation constatée.

ARTICLE 7 – RESPONSABILITE

7.1 RESPONSABILITE DE L'USAGER

L'Usager est responsable de l'exactitude et de la véracité des informations transmises dans le cadre de l'abonnement au Service.

La connexion de l'Usager au Site se fait sous son entière responsabilité. Il lui appartient de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses identifiants de connexion sur son équipement informatique.

7.2 RESPONSABILITE DE LA SOCIETE

La Société met à disposition de l'Usager un emplacement de stationnement.

Le Service est accessible dans la limite des places disponibles. La Société ne pourra en aucun cas être tenue responsable en cas de places indisponibles.

L'abonnement ne constitue pas un contrat de dépôt, de gardiennage ou de surveillance.

Par conséquent, l'Usager conserve la garde et la responsabilité de son vélo et des accessoires associés.

L'utilisation du Parking à Vélos est strictement limitée à l'usage auquel il est destiné, c'est-à-dire entrer dans le Parking à Vélos et rester le temps strictement nécessaire pour stationner et sécuriser son vélo, ou pour le récupérer. Toute autre utilisation est formellement interdite.

La Société ne pourra être tenue pour responsable en cas de perte, vol ou dégradation du vélo et de ses équipements (notamment ses accessoires ainsi que pour les objets attachés au vélo ou remisés dans ses sacs, paniers ou coffres, etc.), ou des atteintes aux personnes qui pourraient être commis ou causés.

La Société décline toute responsabilité liée à l'utilisation prohibée qu'un Usager pourrait faire du Service, de son vélo, ainsi que les dommages qu'il pourrait causer à lui-même ou à autrui.

Par ailleurs, la Société ne saurait être tenue pour responsable des dommages de toute nature pouvant résulter d'une indisponibilité temporaire du Site ou d'interruption de connexion entre le Site et les équipements terminaux de l'Usager.

ARTICLE 8 – RESILIATION D'UN ABONNEMENT

8.1 – RESILIATION PAR L'USAGER

L'Usager peut à tout moment et sans motif résilier son abonnement au Service sur demande expresse adressée par courrier recommandé avec accusé de réception à « Bibus – 33 avenue Clémenceau, 29200 Brest ».

La résiliation de l'abonnement par l'Usager sera effective dans un délai de trois jours à compter de la date de réception du courrier. L'Usager ne pourra prétendre à aucun remboursement du montant acquitté pour l'abonnement en cours, quelle que soit sa date de résiliation, sauf en cas de résiliation motivée par un manquement de la Société.

8.2 – RESILIATION PAR LA SOCIETE

Tout manquement aux présentes CGAU pourra entraîner la résiliation de l'abonnement au Service. Dans ce cas, l'Usager sera informé par courrier recommandé avec accusé de réception. La résiliation sera effective dans un délai de quinze jours à compter de la date de réception du courrier recommandé, sauf si l'Usager a remédié au manquement dans ce délai.

ARTICLE 9 – CONTACT - RECLAMATION

Pour toute information, question, demande ou réclamation, l'Usager peut contacter la Société aux coordonnées suivantes :

7. Sur le site internet www.bibus.fr, dans la rubrique nous contacter.
8. Par téléphone au 02 98 80 30 30 (prix d'un appel local) du lundi au vendredi de 7h30 à 19h, et le samedi de 9h à 17h.
9. En se rendant à la Boutique Bibus, 33 avenues Georges Clémenceau, 29 200 Brest.

ARTICLE 10 – PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Conformément à la loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement (UE) n° 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des données personnelles (ci-après la « Règlementation »), il est indiqué que les données personnelles de l'Usager collectées sont exclusivement destinées au traitement de

l'abonnement au Service, à la gestion des réservations, à la gestion de la relation commerciale (notamment la gestion des réclamations) et à la réalisation d'enquêtes de satisfaction. Ces informations sont uniquement destinées à l'usage de la Société, en sa qualité de responsable de traitement.

Le recueil, l'enregistrement, la conservation et l'utilisation de ces données personnelles de l'Usager s'effectuent dans le strict respect de la Règlementation.

A cet égard, l'Usager dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de suppression portant sur les données personnelles le concernant. De plus, l'Usager dispose d'un droit d'opposition, pour des motifs légitimes et sauf dispositions légales, au traitement de ses données personnelles. Ce droit pourra être exercé auprès du délégué à la protection des données de la Société en envoyant un courriel à dpo-bibus@ratpdev.com ou par courrier à l'adresse postale suivante : Médiateur de la RATP • LAC LC12 • 54 quai de la Rapée • 75012 Paris.

L'Usager dispose également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL : <https://www.cnil.fr>)

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la « Politique de confidentialité » disponible sur bibus.fr

ARTICLE 11 – DROIT APPLICABLE – MEDIATION DE LA CONSOMMATION

Les CGAU sont soumises au droit français. Les tribunaux français sont seuls compétents.

En cas de réclamation, pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être transmises aux coordonnées précisées à l'article 11 des CGAU.

En cas de litige lié à une réclamation client, après réponse de la Société dont l'Usager ne serait pas satisfait ou en l'absence de réponse de la Société dans un délai d'un mois à compter de la réclamation écrite de l'Usager, l'Usager pourra saisir

par écrit le Médiateur de la RATP, dans un délai d'un an à compter de sa réclamation écrite auprès de la Société à l'adresse suivante :

Médiateur de la RATP • LAC LC12 • 54 quai de la Râpée • 75599 Paris Cedex 12.

Pour plus d'informations sur les activités du Médiateur de la RATP, l'Usager pourra également consulter le site Internet mediateur.ratp.fr